



orientation  
gratuit

intégration

parcours

langue

formation



Accueil des  
nouveaux arrivants



## S'intégrer, qu'est-ce que ça veut dire ?

Souvent, on parle de l'intégration des immigrés. Qu'entend-on par là ?

Il s'agit tout d'abord d'un **processus à double sens** :

- **pour les migrants**, s'intégrer nécessite des efforts pour comprendre et s'adapter au pays d'accueil, et y conduire sa vie en toute autonomie. Cela implique notamment d'apprendre le français
- **pour la société d'accueil**, garantir le respect des droits et un traitement égal aux immigrés comme aux Belges, notamment dans leurs rapports avec



les administrations et sur le marché du travail, et développer une politique pour encourager les efforts d'intégration, via l'organisation de formations, de guidances ou d'éducation permanente notamment.

S'intégrer signifie alors **participer pleinement à la vie culturelle, économique et sociale** en Belgique.

Il n'y a pas un « modèle » à suivre, mais bien un ensemble de principes à respecter, de part et d'autre : la liberté individuelle, l'égalité – notamment des femmes et des hommes – et la non-discrimination, la liberté d'orientation sexuelle, le droit à la vie privée, la liberté religieuse, les droits de l'enfant, l'observance des règles qui régissent la vie sociale (code de la route, règlement sur les voiries ou sur les relations de voisinages...), l'égalité de traitement dans ses relations avec l'administration...

**La connaissance du français** est indispensable pour participer à la vie civique et culturelle, pour faciliter vos relations sociales et pour mener à bien vos projets professionnels.



Des **cours de français** sont organisés en Wallonie et à Bruxelles, par de nombreux organismes (écoles, communes, associations...). Les conditions d'inscriptions et les contenus sont variables d'un organisme à l'autre. Les cours sont parfois gratuits.

En Wallonie et à Bruxelles, depuis 2013, les pouvoirs publics organisent des parcours d'accueil, afin d'accompagner les migrants nouvellement arrivés en Belgique francophone dans leurs démarches.

A terme, ces parcours d'accueil devraient être rendus obligatoires en Belgique francophone.

## Pourquoi un service d'accompagnement pour les nouveaux arrivants ?

Lors de vos contacts avec l'Administration, vous recevrez les coordonnées d'un service d'accompagnement pour les nouveaux arrivants dans votre région. Les services d'accompagnement vous informent et vous orientent dès que vous arrivez en Belgique. Ils vous aident à trouver les services dont vous avez besoin. Vous devez prendre rendez-vous avec ce service.

## Et le parcours, qu'est-ce que c'est ?

Les services d'accompagnement ont conçu un **parcours**, un programme. Ce parcours vous aide à résoudre les difficultés liées à votre arrivée récente et à vous guider vers différents services qui peuvent vous aider à vous intégrer. Il y en a dans votre région.





## Comment se déroule le parcours ?

Le parcours commence par un accueil individuel avec un (e) conseiller du service.



Souvent les conseillers des services d'accompagnement parlent plusieurs langues. Plusieurs d'entre eux ont, eux aussi, été des nouveaux arrivants. Ils ont connu les mêmes difficultés que vous.

### Lors de ces rencontres, on vous aidera à

- faire le point sur votre situation et à faire la liste de vos besoins : logement, revenus, soins de santé, école pour les enfants,
- vous aider dans vos démarches,
- faire une liste de vos besoins, notamment de formation,
- vous informer sur les droits et devoirs de chaque personne qui vit en Belgique.



Dans un parcours, vous apprenez bien des choses sur la société belge : par exemple, où et comment chercher du travail, où vous adresser quand vous êtes malade, où vos enfants peuvent aller à l'école.



### Le parcours est gratuit.



Les services d'accompagnement proposent des tests pour évaluer votre niveau en français. Ils vous orientent, si c'est nécessaire vers une formation à la langue française organisée par des organismes reconnus par les pouvoirs publics.

À **Bruxelles**, les services s'appelleront des « BAPA » (Bureaux d'accueil pour primo arrivants). En **Wallonie**, ils s'appellent des « CRI » (Centres régionaux d'intégration). Dans les différentes régions, les parcours peuvent être organisés de façon un peu différente.

À **Bruxelles**, il y a également un **parcours flamand**. Ce parcours flamand est organisé par le bureau d'accueil BON (Brussel Onthaal).

Celui-ci se compose :

- d'un cours de base de néerlandais,
- d'une première rencontre avec la société flamande et belge,
- d'une aide pour trouver un emploi ou une formation,
- d'informations sur la culture et les loisirs,
- de rencontres individuelles avec un conseiller.

## Le parcours peut-il vous aider à trouver une formation ?

Les conseillers du service cherchent avec vous les cours qui vous conviennent.

**Vos besoins de formation seront inscrits dans la convention que vous signerez avec le service.**

Cette convention prévoit un suivi individuel et le contenu de la formation. Selon votre situation, il prévoit, par exemple, une formation en français, une formation à la citoyenneté et une orientation vers un métier ou une formation professionnelle.

Les conseillers du service vous guideront vers les organismes qui répondent à vos besoins.

**À la fin du parcours, vous recevrez une attestation de suivi.**



Si vous ne comprenez pas bien le français, l'entretien pourra avoir lieu en présence d'un interprète

**A quelles conditions avez-vous droit au parcours ?**

- être inscrit(e) à la commune,
- vivre en Belgique depuis moins de trois ans,
- avoir un titre de séjour de plus de trois mois.

➔ **L'administration communale vous informera sur ces services. Vous trouverez aussi la liste d'un service près de chez vous dans le chapitre Informations-conseils.**

